

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 9 juillet 2019 portant changement d'appellation  
de la brigade de gendarmerie maritime de Brest-Caffarelli (Finistère)**

NOR : INTJ1910508A

Le ministre de l'intérieur et la ministre des armées,

Vu le code de la défense;

Vu le code de la procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-23 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrêtent :

Article 1<sup>er</sup>

La brigade de gendarmerie maritime de Brest-Caffarelli prend l'appellation de brigade de gendarmerie maritime de Brest à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade de gendarmerie maritime de Brest exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire, dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (5<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 juillet 2019.

*Le ministre de l'intérieur,*  
CHRISTOPHE CASTANER

*La ministre des armées,*  
FLORENCE PARLY